



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

SIAPP - Demande de mesures protectrices pour les poissons

Question écrite n° 30384

Texte de la question

Mme Cécile Rilhac attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur le déploiement d'aérateurs par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAPP), lors de l'important incendie du 3 juillet 2019 qui s'était produit à la station d'épuration d'Achères, dans les Yvelines ainsi que sur les mesures en faveur de la protection des poissons dans la Seine. L'accident avait notamment affecté plusieurs communes dont celles de sa circonscription, Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et La Frette-sur-Seine, et inquiété élus locaux et citoyens qui déplorent encore aujourd'hui le manque d'informations sur les actions menées par le SIAPP pour sécuriser son site à ce moment. En effet, aucune mention quant au déploiement d'oxygénateurs n'a été faite, pourtant, leur utilisation est tout à fait pertinente et efficace lors de telles situations. Ce fut le cas dans d'autres pays, comme en Belgique en avril dernier, où les oxygénateurs ont pu sauver la grande majorité des poissons du canal de l'Escaut. Aussi, elle demande davantage de transparence concernant les mesures prises par le SIAPP à la suite de l'incendie de son site situé à Achères, mais aussi que tout soit mis en œuvre afin de nettoyer le taux d'oxygène nocif dans la Seine.

Texte de la réponse

Depuis 1993, des systèmes d'oxygénation de type « bulleur » sont installés en trois points à l'amont du rejet de la station d'épuration d'Achères au niveau de l'Île Saint-Denis, de Colombes et de Nanterre. Ce système permet dans le cas d'une forte pluie et de déversements d'eaux non-traitées en Seine, d'apporter temporairement un surplus d'oxygène au milieu naturel et de créer des îlots de survie pour la population piscicole. Un dispositif supplémentaire a été mis en place le 12 juillet 2019 à Herblay juste à l'aval du rejet de la station d'épuration suite à l'incendie du 3 juillet 2019. Ces quatre points d'oxygénation du milieu naturel sont désormais déclenchés dès que des rejets importants ont lieu, notamment en cas de fortes pluies, conformément aux prescriptions fixées par le préfet de la région Île-de-France.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Rilhac](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30384

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4173

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9257